

LES CHIFFRES CLÉS

- 32 % de la population aura plus de 60 ans en 2050 (24 % en 2016)
- En 2060, le nombre de personnes de plus de 85 ans passera de 2 à 5,3 millions. L'espérance de vie des femmes devrait atteindre 91,1 ans contre 84,8 ans en 2015 (86 ans pour les hommes contre 78,4 ans en 2015).
- 1,2 million de bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) dont 60 % vivent à domicile et 40 % en établissement (en 2014)
- 84 ans et 5 mois : âge moyen à l'entrée en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en 2011.
- 593 000 places (y compris accueil temporaire) pour personnes âgées dépendantes dans 7 400 EHPAD (2015).
- Les services à la personne représentent 4,8 % des emplois (non-délocalisables) et emploient 90% de femmes.

SOURCE : Salon Services à la personne 2016/DRESS

LES MÉTIERS DES SERVICES AUX PERSONNES

Des métiers d'aide et d'accompagnement

L'allongement de l'espérance de vie et la volonté des personnes de rester chez elles font du vieillissement un véritable enjeu de société. Le développement des services à la personne permet de faire face au vieillissement de la population (32 % de la population aura plus de 60 ans en 2050). La demande de services, de soins liés à l'autonomie va mécaniquement augmenter.

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement votée en décembre 2015 doit permettre de porter un nouveau regard sur ce sujet. Elle envisage la nécessité d'anticiper le vieillissement sur le plan social, démographique et économique. Elle prévoit notamment de prévenir le vieillissement en luttant contre l'isolement, de favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes dans de bonnes conditions avec un accompagnement adapté, de renforcer les interventions et le travail en réseau pour faire travailler ensemble les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide et d'accompagnement, de respecter



4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés. Parmi elles, 2,8 millions apportent une aide à la vie quotidienne à une personne âgée vivant à domicile. 62 % des aidants familiaux sont des femmes. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement reconnaît la place et le rôle des proches « aidants » des personnes âgées en perte d'autonomie afin de leur apporter un soutien notamment à travers le « droit au répit » pour permettre aux proches aidants de se reposer ou de dégager du temps.



© Yves-Vincent DAVROUX / MFR Forges-les-Eaux (76)

LA SILVER ÉCONOMIE

L'économie du vieillissement est une filière qui prend en compte l'augmentation du nombre de personnes âgées. L'espérance de vie en bonne santé augmente, entraînant la consommation de tout type de biens et de services. Cela ouvre de nouvelles perspectives pour développer une économie « présente ». De nombreux secteurs sont concernés : santé, aménagement de logement, équipement, développement de la domotique, alimentation, loisirs, services, sécurité transports, tourisme. Les nouvelles technologies y ont une place importante.

L'allongement de la durée de vie pose également le problème de la dépendance qu'il faut prendre en compte. Le défi est immense d'inventer des biens et des services adaptés aux personnes vieillissantes. D'après une étude sur « Le marché des Seniors », la Silver économie représente près de 300 000 créations d'emplois d'ici 2020. ■

► le choix des personnes si elles souhaitent vivre chez elles. Cette loi met l'accent sur les nouveaux métiers de l'accompagnement, difficiles mais très riches sur le plan humain, qui devraient connaître une croissance forte. Pour répondre aux besoins sur les territoires, l'objectif est de deux ordres : d'une part faire évoluer les compétences et les pratiques des professionnels déjà en place en luttant contre la pénibilité et la précarité du travail et en améliorant les parcours professionnels et d'autre part, créer de nouveaux emplois et de nouveaux métiers plus transversaux avec des formations à la clé plus lisibles. Ces métiers, souvent mal connus, doivent être rendus plus attractifs (valorisation de leur image, conditions de travail, évolution de carrières, refonte des qualifications) pour compenser les départs à la retraite et répondre à la demande. C'était déjà l'objectif du Plan pour les « métiers de l'autonomie » lancé en 2014.

Ce secteur de « l'autonomie » comprend autant les services à la personne âgée ou handicapée, l'accompagnement et le soin à domicile ou en établissement que le champ de la « Silver économie » (ou économie des seniors) avec l'adaptation des logements, le domicile connecté, les dispositifs d'assistance... mais également les loisirs, le tourisme...

DE NOUVELLES FORMATIONS

Plus de 16 200 jeunes et apprentis sont engagés dans la filière des services aux personnes dans les MFR du CAP au BTS et jusqu'au diplôme de Conseillère en économie sociale et familiale en passant par le Bac professionnel. Ces jeunes souhaitent travailler auprès d'enfants, d'adultes, de personnes malades,

handicapées ou âgées, qu'elles résident à leur domicile ou qu'elles soient accueillies en structure.

Les MFR sont particulièrement attachées à la notion de parcours. Aujourd'hui les passerelles nombreuses sont possibles en raison de la conception des diplômes, découpés en modules et en compétences. Les MFR sont reconnues également pour répondre aux besoins d'adultes, en reconversion ou professionnels en poste, grâce à la formation continue (1 million d'heures comptabilisées en 2014 auprès de 6 468 stagiaires). Elle proposent là aussi de nombreuses certifications, du niveau V (titres d'Assistant de vie aux familles, d'Assistant de vie dépendance, CAP Petite enfance...) au niveau II (CAFERUIS, titre de Directeur d'établissement de l'économie sociale) ou niveau I (titre de Directeur d'établissement de l'intervention sociale). À l'écoute des besoins des entreprises, elles ont aussi été précurseurs en créant une certification originale « Animateur en gérontologie » (lire encadré).

Les MFR se sont bien sûr investies dans la mise en place, à la rentrée 2016, du nouveau diplôme d'État DEAES, Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social, (lire ci-contre). Il a lancé le coup d'envoi d'une refonte de tous les diplômes du travail social (Technicien en économie sociale familiale, Moniteur éducateur, Conseiller en économie sociale et familiale et Assistant social) pour les niveaux IV et III. À terme, tous devraient être revus selon la même architecture logiquement, avec la mise en place d'un socle commun de formation et de spécialités.

ANIMATEUR EN GÉRONTOLOGIE

L'animateur en gérontologie est un métier en voie de reconnaissance. Il répond à des besoins qui ne sont pas nouveaux mais qui deviennent plus importants du fait du vieillissement de la population. Ce professionnel met en œuvre

un projet global d'animation spécifique à l'intention de la personne âgée dépendante ou handicapée vieillissante, en structures de soin ou d'accueil ou à domicile. Il repère ses besoins et ses attentes et favorise le lien, le bien-être de la personne, son épanouissement dans une relation individuelle ou collective.

Quel que soit le lieu où il exerce, il collabore étroitement avec une équipe de soins, la famille, les bénévoles. Il crée également du lien avec les partenaires du territoire.

La certification « Animateur en gérontologie » est inscrite au RNCP. L'UNMFREO est l'organisme certificateur de ce titre précurseur, qui est conduit dans une quinzaine de MFR. ■

S.B. ■

Témoignage /// Marie-Thérèse Sarraille
MONITRICE À LA MFR DE SAINT-FOUR (CANTAL)

“ ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL : UN NOUVEAU MÉTIER AVEC LE DEAES ”



© 123RF/Goodluz

Le nouveau Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social (DEAES) est le premier niveau de qualification (niveau V) placé dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il est né de la fusion de deux diplômes d'État qu'il a remplacés : Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et Aide médico-psychologique (DEAMP). Il a pris chez l'un, une dimension sociale qui prend en compte l'accompagnement des personnes de façon singulière pour mettre en place une relation d'aide adaptée dans toutes ses dimensions en relation avec la famille et l'ensemble des autres professionnels, et chez l'autre une dimension éducative qui rend la personne aidée plus active et responsable de ses choix de vie. « On a donc croisé ces deux approches différentes pour créer un nouveau diplôme et entériner un nouveau métier : accompagnant éducatif et social », explique Marie-Thérèse Sarraille, monitrice à la MFR

de Saint-Four dans le Cantal, responsable des formations Services à la personne. Cet accompagnement global change la nature du métier, notamment à domicile.

Ce nouveau diplôme est constitué d'un socle commun (504 heures de formation) et de trois spécialités (147 heures) au choix : l'accompagnement à domicile, la vie en institution (éducation spécialisée ou pour personnes âgées) ou le champ de l'inclusion scolaire (à l'école auprès de jeunes souffrant d'un handicap). « Le volume d'heures important consacré au socle commun va permettre de fédérer les différents professionnels de ce secteur. Ils doivent se spécialiser en fonction des lieux d'exercice du métier », précise Marie-Thérèse Sarraille.

La formation laisse également une part importante à la pratique professionnelle (830 heures de stage). « Cela renforce

notre pédagogie car il y a une meilleure prise en compte du terrain qui est véritablement support de formation. Ces professionnels doivent être imprégnés des réalités de terrain. L'analyse de la pratique est un pan important de la formation. » « Les lieux de stage, au nombre de 3, permettent d'élargir la connaissance du public ou son champ de compétences par rapport à des problématiques d'intervention, je pense, par exemple, à la maladie d'Alzheimer ou à des pathologies que les professionnels vont devoir accompagner à domicile et qu'il est intéressant de savoir appréhender », explique la monitrice.

Les personnes titulaires de ce diplôme d'État, quelle qu'en soit la spécialité, pourront ensuite se former à l'une ou l'autre des spécialités. « Par exemple actuellement, dans notre premier groupe en formation DEAES, il y a deux jeunes, titulaires du DEAVS, (l'équivalent du nouveau DEAES) spécialisés dans le domicile, qui viennent chercher seulement les 147 heures de formation dans de la spécialité « Structure ». C'est une ouverture dans ce métier qui sera moins cloisonné. Cela permettra une plus grande mobilité professionnelle. On devrait ainsi réussir à créer de l'interdisciplinarité dans les approches professionnelles. C'est très prometteur. » ■ (Propos recueillis par S.B.)

FORMATIONS en MFR

LES SERVICES AUX PERSONNES

Les MFR proposent les formations suivantes :

- CAP Agent de propreté et d'hygiène
- CAP Assistant technique en milieu familial et collectif
- CAP Maintenance et hygiène des locaux
- CAP Petite enfance
- CAPa Services aux personnes et vente en espace rural (SAPVER)
- BEPA Services / Services aux personnes (Certification intermédiaire)
- Mention complément. Aide à domicile
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)
- Titre pro. Agent de propreté et d'hygiène
- Titre pro. Assistant de vie aux familles
- Titre RNCP Assistant de vie dépendance
- Titre RNCP Assistant maternel/Garde enf.
- Titre RNCP Auxiliaire en gérontologie
- Titre RNCP Employé familial
- Diplôme d'État Aide-soignant
- Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture
- Assistant de Soins en Gérontologie
- CQP Agent thermal
- Bac Pro. Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- Bac techno. Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- Titre RNCP Animateur en gérontologie
- BP JEPS
- CQP Conseiller funéraire
- BTS Diététique
- BTS Économie sociale et familiale
- BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social
- Diplôme d'État de Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)
- Titre RNCP Responsable de résidence sociale et service du logement accompagné
- Titre RNCP Responsable de secteur - services à la personne
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- Titre Directeur d'établissement de l'économie sociale
- Titre Directeur d'établissement de l'intervention sociale

EN SAVOIR ➔

- www.mfr.asso.fr
- www.onisep.fr